



Président : Christian DUCOS

Siège : 38 rue Victor Hugo, 40025 MONT-DE-MARSAN CEDEX

www.syndicatmoyenadourlandais.com

Comité syndical

Mercredi 16 octobre 2019 à 18h30

**Pôle associatif
Chemin du Pigeon
40250 SOUPROSSE**

Compte-rendu de séance

La présentation est disponible sur le site internet du SIMAL dans l'onglet :
« Documents à télécharger » - « Présentations Powerpoint des comités syndicaux »

CONTENU

OUVERTURE DE SEANCE	3
I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL	4
II - POINT D'INFORMATION	4
1. Point sur la mutualisation de moyens avec l'Institution Adour.....	4
III – AFFAIRES GENERALES.....	5
1. Délibération pour les postes de techniciens	5
2. Mutualisation avec les autres syndicats	5
IV – RIVIERE	6
1. Délibération pour rallonge Programme Adour 2019	6
2. Informations enquête publique	6
3. Etude stratégique et hydraulique du Bos et des 3A	6
4. Opérations rivières et milieux aquatiques	7
5. Appel à projet boisement rivulaires	7
V – SENTIER	8
2. Actualité du projet : état du conventionnement.....	9
3. Délibération pour le programme 2019-2021 du Sentier de l'Adour	10
VI – ANIMATION TERRITORIALE.....	11
1. Accompagnement des collectivités : urbanisme	11
2. Accompagnement des partenaires : réalisation de descentes à bateau	11
3. Accompagnement des riverains.....	11
4. Animation grand public : participation au You-F festival.	11
5. Interventions scolaires : programme 2019-2020.	11
VII – QUESTIONS DIVERSES	12
1. Rapport de présentation des dossiers à approuver	12
2. Dates à retenir pour les prochains comités syndicaux.....	12

OUVERTURE DE SEANCE

Le seize octobre deux mille dix-neuf, à dix-huit heures trente, les membres du Comité Syndical du Syndicat du moyen Adour landais dûment convoqués, se sont réunis à Souprosse, au Pôle Associatif, sous la présidence de Monsieur Christian DUCOS.

Étaient présents : Mme Maury et MM. Labarbe, Juzan, Lagrola, Heitz, Suberchicot, Gantier, Kruzynski, Cardonne, Dupouy Yves, Pomiés, Brethes, Climent Martinez, Dargelos, Noyelle, Labat, Napias, Urolategui, Dupau, Gaillardet, Suzan, Ducos, Lamaignère.

Étaient excusés et avaient donné pouvoir : Mme De Sousa avait donné pouvoir à M. Suberchicot, M. Berthoux avait donné pouvoir à M. Heintz, M. Coudroy avait donné pouvoir à Mme Maury, M. Desblancs avait donné pouvoir à M. Labarbe, M. Tauzin Daniel avait donné pouvoir à M. Juzan, M. Cerisère avait donné pouvoir à M. Pomiés, M. Dupouy André avait donné pouvoir à M. Climent Martinez, M. Dufourq avait donné pouvoir à M. Noyelle, M. Pontarasse avait donné pouvoir à M. Lagrola, M. Soule avait donné pouvoir à M. Brethes.

Étaient excusés : MM. Tauzin Arnaud et Heinrich

Étaient absents : MM. Bordes, Dubourdieu, Dourthe, Lafenêtre, Dufourc, Bareyt, Morlaes

Étaient également présents mais non votants : Mme Laborde de l'Institution Adour, M. Mengin du Département des Landes et Mme Tastet et MM. Dupuy et Gaüzère du Syndicat.

Secrétaire de Séance : M. Dominique Labarbe

Ordre du jour :

- ✓ *Approbation du Procès-Verbal du Comité Syndical du 24 avril 2019*
- ✓ *Point d'information*
- ✓ *Général* :
 - Délibération pour les postes de techniciens
 - Mutualisation avec les autres syndicats
- ✓ *Rivière* :
 - Délibération pour rallonge programme Adour 2019
 - Information enquête publique
 - Lignes directrices CCTP étude stratégique et hydraulique BOS 3A
- ✓ *Sentier* :
 - Actualité du projet
 - Délibération sur le programme Sentier tronçon n°3
- ✓ *Animation territoriale* :
 - Rédaction d'avis sur les documents d'urbanisme en cours
 - Médiation auprès des collectivités et des riverains
 - Participation au YOU-F Festival
 - Interventions scolaires période 2019-2020
- ✓ *Questions Diverses* :
 - Aménagement des nouveaux locaux pour les techniciens

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL

Le procès-verbal du comité syndical du 24 avril 2019 n'appelle pas de remarque et est approuvé à l'unanimité par les membres du comité syndical.

II - POINT D'INFORMATION

1. Point sur la mutualisation de moyens avec l'Institution Adour

Le 05 décembre 2018, le Comité syndical du syndicat du moyen Adour Landais a délibéré favorablement en faveur d'une mutualisation de moyens matériels et humains entre le SIMAL et l'Institution Adour. Dans la perspective d'une évolution de l'organisation du syndicat, l'Institution Adour, disposant d'un personnel administratif spécialisé dans le domaine d'intervention de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques a été identifiée comme le partenaire le plus propice pour prendre en charge la gestion administrative du syndicat à compter du **01/01/2019**.

Toujours dans un souci de bonne organisation et de rationalisation des services, une convention de mise à disposition de moyens a été signée fixant les engagements réciproques des parties permettant au syndicat d'exercer ses missions.

Aujourd'hui la mise en œuvre de cette convention se traduit par :

- Une mise à disposition de locaux et de matériels

Pour permettre au syndicat de poursuivre ses objectifs, l'Institution Adour met à disposition du syndicat un local à usage de bureau sis au siège de l'Institution Adour, 38 rue Victor Hugo à Mont-de-Marsan, deux salles de réunions dont une salle de réunion équipée d'un système de visio conférence, ainsi que les moyens informatiques nécessaires au bon accomplissement des missions techniques et administratives du syndicat (Photocopieuse, mise à disposition d'ordinateur, abonnement téléphone fixe + internet, serveur, fournitures administratives (papier, stylos, ...), maintenance informatique et sauvegarde données) mais aussi les véhicules (assurance, carburant, entretien).

- Une mise à disposition de moyens humains et de logiciels informatiques

L'Institution Adour met à la disposition du Syndicat les moyens humains nécessaires à son bon fonctionnement.

Cette mise à disposition concerne les agents de l'Institution Adour employés au service administratif et financier travaillant pour le compte du Syndicat :

- Secrétariat général (courriers, instances, délibérations, standard téléphonique...)
- Gestion des ressources humaines et gestion de la paie
- Gestion financière (y compris logiciel de comptabilité)
- Commande publique
- Veille juridique
- Assistant DPO

Depuis le 1^{er} juin 2019 et l'arrivée de Christelle LABORDE, secrétaire en charge des syndicats de rivières, une nouvelle adresse mail a été créée : contact@simal40.fr et est désormais la porte d'entrée administrative du syndicat.

L'achat et l'aménagement de nouveaux locaux par l'Institution Adour au rez de chaussée du 38 rue Victor Hugo, a permis un déménagement des techniciens dans un espace partagé dédié aux syndicats de rivière.

III – AFFAIRES GENERALES

1. Délibération pour les postes de techniciens

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne soutient les syndicats de bassin versant en apportant un financement des postes de suivi et d'animation à hauteur de 50 %. Les demandes d'aide sont effectuées en début d'année civile (mois de janvier).

Après échanges avec la chargée de mission de l'Agence de l'Eau, il est proposé de faire une demande d'aide anticipée pour les missions de suivi et d'animation sur la fin d'année 2019.

Cette demande porte sur les missions des 3 agents du SIMAL (50 % du temps d'Alice TASTET et 100 % du temps de Jean-Baptiste GAÜZERE et de Michaël DUPUY)

Les aides accordées par l'Agence de l'Eau Adour-Garonne tiennent compte des frais directs (salaires et charges), des frais indirects (frais de déplacement, matériel, assurances,...) et aussi les frais de fonctionnement de la structure (GRH, secrétariat, comptabilité,...).

Les membres du comité syndical décident à l'unanimité d'anticiper cette demande et de déposer le dossier d'ici la fin de l'année.

2. Mutualisation avec les autres syndicats

En 2018, le SIMAL avait bénéficié par convention, d'une mutualisation d'un agent pour 50 % de son temps avec le SYRBAL maintenant devenu SGLB. Cette convention n'a pas été renouvelée pour l'année 2019. Cependant les besoins en renfort technique restaient réels.

Des discussions ont eu lieu avec les syndicats du Bassin Versant de la Midouze (SMBVM) et le Syndicat Mixte du Midou et de la Douze (SMD) pour connaître leurs besoins. Cette rencontre a permis de mettre en avant un besoin commun en temps d'agent technique.

Il avait été proposé par le SIMAL de recruter un agent et mettre à disposition du temps d'agents aux syndicats en fonction de leurs besoins.

Depuis le 1^{er} juillet 2019, Jean Baptiste GAÜZERE est venu renforcer l'équipe du SIMAL. Le SMBVM et le SIMAL ont adopté une convention de mise à disposition de temps agents pour 1/3 temps.

L'animation scolaire de 2019 a été proposée à l'Agglomération de Mont de Marsan qui est sur le bassin versant des 3 syndicats. Une réunion de cadrage entre les 3 syndicats a été organisée pour aborder les modalités d'interventions et de répartition des charges.

Ainsi il est proposé au SMD, une convention de mise à disposition de temps agents pour un temps maximum qui reste à définir (1/3 ou ¼ ETP) et selon les mêmes bases que celle passée avec le SMBVM.

IV – RIVIERE

1. Délibération pour rallonge Programme Adour 2019

En Février 2019, le SIMAL a émis une délibération validant le programme de restauration de la ripisylve sur l'Adour, entre Onard et Dax, et son plan de financement pour un montant prévisionnel de **72 800 € HT**.

Suite au repérage effectué au mois de mai et durant l'été, le montant estimatif des travaux a été sous-estimé vu les enjeux présents sur le secteur.

Il va être proposé de faire une demande de rallonge de l'enveloppe budgétaire 2019 allouée à ces travaux pour atteindre en tout **110 000 € HT**.

Les financeurs seront sollicités dans le même sens et le dossier sera déposé rapidement.

Pour cette année, il a été choisi de réaliser un marché à bon de commande ce qui permettra une certaine souplesse dans l'exécution des prestations et est la forme de marché la plus adaptée. Le syndicat s'est appuyé sur les services de l'Institution Adour, pour une réécriture du marché afin d'être plus conforme avec le Code des marchés publics.

Vu la date de passation du marché au mois de Novembre, il est proposé d'intégrer la tranche 2020 dans ce marché pour permettre une réalisation dans un délai correct.

La tranche 2020 sera située du seuil de Cauna à Onard. Le linéaire de l'Adour a dû être redécoupé en 5 secteurs car certains financeurs n'accompagnent pas les programmes de travaux en dessous de 5 ans minimum (3 ans étant considéré comme du sur-entretien) mais l'intervention ponctuelle du syndicat est toujours adaptable aux autres secteurs.

2. Informations enquête publique

L'enquête publique relative à la DIG 2019-2026 du Programme pluriannuel de gestion des cours d'eau du bassin versant du SIMAL a démarré depuis le **lundi 7 octobre** et elle se terminera le **jeudi 7 novembre**.

Les permanences du commissaire enquêteur sont les suivantes :

- ✓ Mairie de Saint-Sever le lundi 7 octobre 2019 de 9h à 12h.
- ✓ Mairie de Pontonx-sur-l'Adour le mardi 15 octobre 2019 de 14h à 17h.
- ✓ Mairie de Cazères-sur-l'Adour le vendredi 25 octobre 2019 de 9h à 12h.
- ✓ Mairie de Saint-Sever le jeudi 7 novembre 2019 de 14h à 17h.

Une note de présentation, une synthèse de l'étude et un projet de délibération ont été transmis à toutes les collectivités comprises dans le périmètre du SIMAL, sachant que toutes ces collectivités ont été sollicitées pour donner un avis et si possible délibérer dans le cadre de l'enquête publique.

Pour tout renseignement complémentaire, les techniciens du syndicat sont disponibles pour apporter des compléments de réponses aux collectivités.

3. Etude stratégique et hydraulique du Bos et des 3A

Les grandes lignes du cahier des charges de l'étude stratégique et hydraulique du Bos et des 3A sont exposées à savoir :

- Partie principale :

Réaliser, comme pour l'étude en cours d'achèvement, un état des lieux des cours d'eau, la définition et hiérarchisation des enjeux et enfin d'élaborer un programme d'actions pour restaurer les cours d'eau, montant prévisionnel de 50 000€ HT.

- Partie complémentaire :

Etude hydraulique pour la restauration de champs d'expansion de crue sur des bassins versants problématiques (Bos, Escloupé, Sourrin, Vergoignan/Baillié), montant prévisionnel de 20 000€ HT.

Afin de finaliser le plan de financement et le montage des études, des échanges sont à prévoir avec les partenaires financiers à savoir :

- l'Agence de l'Eau Adour Garonne ;
- les régions Nouvelle Aquitaine et Occitanie ;
- les départements Gers, Landes et Pyrénées Atlantiques.

4. Opérations rivières et milieux aquatiques

Les opérations portées par le syndicat depuis le dernier comité syndical ou en cours de réalisation sont abordées à savoir :

▪ **Diagnostics et accompagnement**

- Diagnostic d'un cours d'eau sur les communes de Poyanne,
- Diagnostic du ruisseau de Cosme sur la commune de Pontonx-sur-l'Adour,
- Entretien du canal à Aire-sur-l'Adour
- Information à la commune de Saint-Sever dans la procédure de travaux d'urgence et relecture de document.

Dans ce dernier dossier, le syndicat se retrouve « pris en sandwich » entre les services communaux et les services de l'état. Il ne cautionne pas ces travaux et n'y voit pas l'intérêt général, ni la sécurité publique. Le syndicat demande aux services de l'état de prendre leurs responsabilités et d'avoir une certaine équité dans la gestion des dossiers.

▪ **Les travaux réalisés**

- Suivi des travaux d'arrachage de la Renouée du Japon : Gouts, Onard, Vicq d'Auribat et Grenade-sur-L'adour,
- Restauration ripisylve sur 2 cours d'eau de la commune d'Aire sur l'Adour.

▪ **Les travaux à venir**

- Protection de berge sur la commune de Hinx,
- Les travaux seront réalisés par l'entreprise SB Paysage pour un montant de 5 642 euros HT pour les financements, le département vient à hauteur de 30%, pour les autres partenaires financiers (Agence de l'eau et Région) nous sommes en attente de réponse de leur part.
- Reprise d'aménagement sur la frayère d'Onard.

5. Appel à projet boisement rivulaires

Dans le cadre de l'appel à projet de l'Institution Adour sur les boisements rivulaires présenté lors du dernier comité syndical, l'Institution Adour propose de porter le chantier test de coupe et de plantation sur le site situé sur la commune de Saint-Jean-de-Lier, et d'assurer la

valorisation des bois de coupe et la gestion du site. Des chiffrages estimatifs sont en cours pour connaître le coût qui incombera au syndicat.

Une convention est en cours d'élaboration, elle sera présentée pour validation lors d'un prochain comité syndical.

V – SENTIER

1. Evolutions dues au comité de pilotage du 16/07/19

a) Changement de rive à Mugron

Comme évoqué lors d'un précédent comité syndical, les conditions de sécurité n'étaient pas réunies pour envisager le franchissement de l'Adour à Mugron par le pont existant (trottoir et garde-corps pas aux normes, chaussée étroite).

La réalisation d'un ouvrage en encorbellement avait également été évoquée, cependant entre temps une inspection périodique détaillée de l'ouvrage a révélé que celui-ci n'était pas en bon état ; de ce fait il n'aurait pas été cohérent de lui ajouter une charge supplémentaire.

Du coup, deux solutions ont été proposées :

- réaliser d'une passerelle parallèle, financièrement lourde à porter pour le syndicat,
- rester rive gauche de l'Adour avec deux options : cheminer au plus près de l'Adour en s'appuyant sur les boucles existantes du PDIPR ou utiliser la voie verte.

Après discussion, la décision de cheminer rive gauche tout en restant au plus proche de l'Adour a été retenue. En plus de résoudre le problème de franchissement, cette solution a le mérite de lever plusieurs points de blocage au niveau du conventionnement en rive droite notamment dans les secteurs de Cauna, Aurice et Saint-Sever.

Depuis le comité de pilotage, le tracé s'est affiné, il empruntera la boucle PDIPR des lacs de Nerbis et rejoindra la boucle du bord d'Adour de Toulouzette en empruntant la route départementale N°352. L'extension des carrières Lafitte sur ce secteur ainsi que le refus de certains propriétaires complexifie le rapprochement de l'Adour, de ce fait la jonction entre la sortie de la boucle de Toulouzette et le début du circuit de VTT du quartier d'Augreilh s'effectuera également via la D352. Cette route départementale est de 4^{ème} catégorie ce qui rend sa fréquentation par les usagers du Sentier acceptable.

b) Changement de rive à Aire sur l'Adour

Lors de la genèse du projet, le cheminement en rive gauche de l'Adour était apparu comme une évidence la commune étant propriétaire des rives sur toute la partie située en centre-ville. Toutefois, une plaine agricole était à traverser pour faire la jonction avec l'arrivée du Sentier Gersois et le propriétaire s'est révélé hostile au projet. La seule alternative était donc la route départementale en direction de Lembeye. Celle-ci est très fréquentée par les poids lourds, ses bas-côtés sont étroits et peu adaptés au cheminement des piétons de par les alignements de platanes. Il a donc été proposé et validé, lors du COPIL, de basculer rive droite après le quai des graverots en utilisant le pont actuel en centre-ville, de poursuivre sur la piste piétonne/cyclable aménagée jusqu'au Carrefour et ensuite conventionner avec les propriétaires en bord d'Adour. A ce jour tous les propriétaires ont été contactés et/ou rencontrés pour la proposition de conventionnement et aucun refus n'est survenu.

c) Maîtrise du foncier

La convention d'autorisation de passage étant résiliable à tout moment, le comité de pilotage a acté des opérations de maîtrise foncière plus pérennes dans des cas particuliers à savoir :

- **La réalisation de passerelles de plus de 10m : établissement de servitudes ou acquisition foncière.** Depuis le COPIL, les propriétaires concernés par ce cas de figure sont contactés un par un dans ce sens.
- **Le passage en bord de route départementale très fréquentée : acquisition foncière en pied de route.** Une proposition d'acquisition a été faite pour permettre la jonction de Saint-Sever et de Saint-Maurice en évitant de cheminer sur la route départementale. Cela correspond à l'achat d'une bande de 430m².

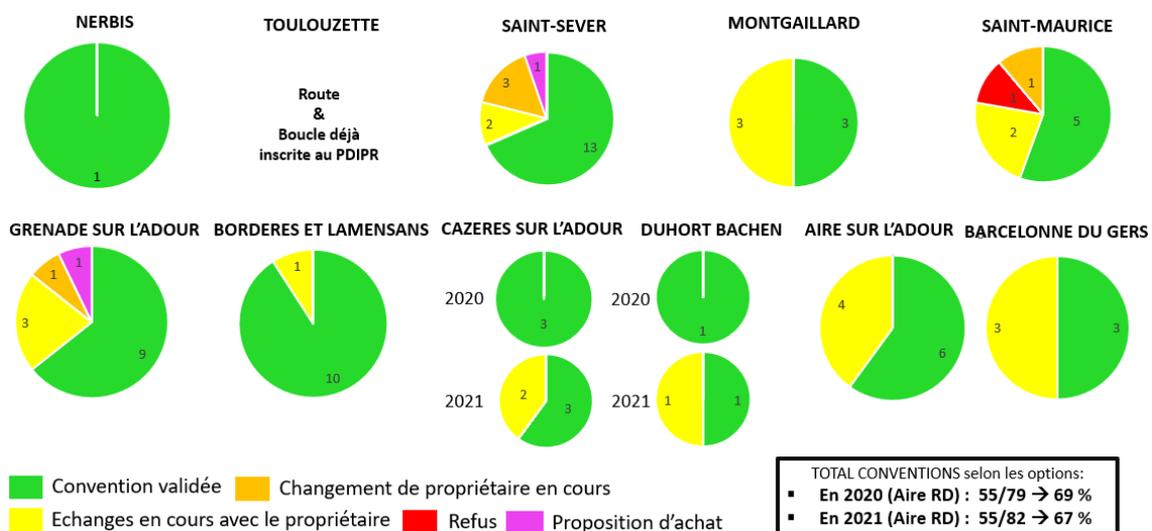
d) Evolution des financements européens

Au vu des aménagements des nouvelles orientations du projet (annulation du franchissement à Mugron) les aménagements à réaliser seront moindres. Il est évident que le projet n'atteindra donc pas le seuil des 400 000€ HT d'investissement minimum pour être considéré comme projet structurant et bénéficiaire de l'enveloppe de 162 000€.

De ce fait, le Sentier sera considéré tel un projet classique et donc bénéficiera d'une enveloppe maximale de 50 000€ pour le second tronçon sachant que 23 500€ ont déjà été versés lors de la première tranche de travaux.

2. **Actualité du projet : état du conventionnement.**

Un focus est fait sur l'avancée du conventionnement du projet du Sentier depuis les décisions prises lors du comité de pilotage du 17 juin 2019.



Au final à ce jour, 70% du linéaire est conventionné et tous les propriétaires ont été soit contactés soit rencontrés au moins 1 fois.

3. Délibération pour le programme 2019-2021 du Sentier de l'Adour

a) Programme d'investissement

Pour permettre l'ouverture de la dernière tranche du Sentier de l'Adour, il sera nécessaire de lancer trois marchés :

▪ **Conception graphique, impression et plastification**

Dans le passé, cette prestation avait fait l'objet d'une convention avec SMAA, toutefois, par souci de temps à y consacrer, le syndicat gersois n'a pas souhaité la renouveler. De ce fait, **il sera proposé de réserver 14 000€ pour la réalisation de cette prestation.**

▪ **Fourniture et pose de signalétique**

Cela concernera la fourniture et la pose de l'ensemble des panneaux et pupitres sur l'itinéraire. Cela sera formalisé sous forme d'un accord cadre à bons de commande, ainsi cela nous permettra d'avoir plus de souplesse dans la réalisation et de pouvoir commander la signalétique au coup par coup en fonction de l'ouverture des différents tronçons. **Il sera proposé de réserver 40 000€ pour la réalisation de ces prestations.**

▪ **Création du Sentier de l'Adour de Mugron à Barcelonne-du-Gers**

Cela sera également formalisé sous forme d'un accord cadre à bons de commande, toujours dans un souci de souplesse dans le déclenchement au coup par coup mais également en sécurité car ce système peut nous permettre de rebondir s'il est nécessaire de réaliser un aménagement initialement non prévu. On distinguera 3 lots :

Lot 1 : végétation

Lot 2 : aménagement de dispositifs de franchissement

Lot 3 : aménagements annexes

Il sera proposé de réserver 300 000€ pour la réalisation de ces prestations.

Il est précisé que ces montants sont basés sur les fourchettes hautes des marchés à bons de commande et ne seront certainement pas consommés en leur intégralité.

b) Plan de financement

		Conseil Départemental des Landes	Agence de l'Eau Adour Garonne	FEADER Programme LEADER	SIMAL
Conception graphique, impression et plastification 14 000€		30 %	50%	-	20%
		4 200€	7 000€		2 800€
Fourniture et pose de signalétique 40 000€		30%	50%	-	20 %
		12 000€	20 000€		8 000€
Création du Sentier de l'Adour de Mugron à Barcelonne-du-Gers 300 000€		30%	-	16,6%	53,4 %
		90 000€		50 000€	160 200€
TOTAL	354 000€	106 200€	27 000€	50 000€	171 000€

Les membres du comité syndical décident d'approuver à l'unanimité les projets de délibérations relatives au lancement des marchés publics et approuvent le plan de financement correspondant.

VI – ANIMATION TERRITORIALE

1. Accompagnement des collectivités : urbanisme

Le syndicat a été sollicité dans le cadre d'élaboration de documents d'urbanisme et à différents niveaux d'intégration (PPA, consultation avant enquête publique).

Les services du syndicat ont pu rédiger des avis pour que les cours d'eau et milieux aquatiques soient pris en compte dans ces documents d'aménagement du territoire (retrait de construction par rapport au cours d'eau, zone inondable/humide,...).

L'objectif est d'apporter la connaissance qu'a le syndicat sur son bassin versant pour éviter le positionnement d'enjeux dans des secteurs sensibles.

Les avis portaient aussi sur l'intégration ou non du tracé du sentier de l'Adour dans les documents.

2. Accompagnement des partenaires : réalisation de descentes à bateau

Le syndicat, en partenariat avec la Fédération de Pêche des Landes et les APPMA locales, a programmé la restauration de descentes à bateau sur l'Adour.

- Une première descente à bateau a été réalisée au mois d'août 2019 sur la commune de Poyanne.
- Une deuxième descente à bateau est programmée sur la commune de Saint-Paul-Lès-Dax,

Le SIMAL est maître d'œuvre pour le compte de la Fédération de Pêche et de l'APPMA locale.

3. Accompagnement des riverains

Le syndicat a pour mission d'assurer l'animation de son territoire en accompagnant les riverains et collectivités sur les dossiers concernant les cours d'eau et milieux aquatiques. L'appui peut être d'ordre technique mais aussi administratif (cf. Powerpoint site du SIMAL).

4. Animation grand public : participation au You-F festival.

Le syndicat a participé au You-F Festival qui s'est tenu le 4 et 5 octobre dernier à Dax. Ce festival, monté par la jeunesse landaise, avait pour thématique l'environnement et la jeunesse.

Ces 2 journées se sont déroulées sous forme de débats, de discussions et de conférences autour d'un village associatif où de nombreux concerts étaient proposés.

Le SIMAL a tenu un stand dans ce village associatif pendant les 2 jours ce qui a permis de rencontrer et de sensibiliser un grand nombre de personnes de tous âges.

5. Interventions scolaires : programme 2019-2020.

En 2018, il a été décidé de proposer les services d'animation du syndicat aux écoles d'un EPCI par an. L'an dernier, cela avait été proposé et réalisé dans les écoles de la communauté des communes d'Aire-sur-l'Adour. Cette année, une proposition a été faite à l'Agglomération du Marsan.

Cet EPCI se répartit sur le périmètre de trois syndicats : le SIMAL, le SMD et le SMBVM. D'un commun accord, il a été décidé d'effectuer ces animations au nom des 3 syndicats. Cela justifie d'autant plus la mutualisation du poste de Jean Baptiste GAÜZERE.

Nous avons plus précisément proposé un total de 20 demi-journées d'animation pour les écoles de l'agglo avec une limite d'une demi-journée par classe. Les interventions sont dédiées à tous les niveaux et seront étalées sur toute l'année scolaire 2019-2020.

Une fiche d'intervention sera élaborée par rapport aux animations réalisées, pour faire un bilan en fin d'année scolaire afin de pouvoir améliorer et affiner si besoin, les fiches animation pour l'année scolaire suivante.

VII – QUESTIONS DIVERSES

1. Rapport de présentation des dossiers à approuver

Il est proposé de fournir aux membres du bureau et du comité syndical un rapport de présentation de séance qui sera envoyé en amont des réunions.

Ces rapports présenteront de manière synthétique les points qui seront abordés lors des prochaines séances.

Les membres du comité syndical approuvent à l'unanimité la création et l'envoi d'un rapport de présentation des dossiers pour les séances à venir.

2. Dates à retenir pour les prochains comités syndicaux

- ✓ Mercredi 18 décembre 2019
- ✓ Mercredi 12 février 2020

La réunion du comité syndical s'achève à 20h30

La présentation est disponible sur le site internet du SIMAL dans l'onglet :
« Documents à télécharger » - « Présentations Powerpoint des comités syndicaux »